

## **BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES**

### **1- COLLECTE ET DIFFUSION DES INFORMATIONS SUR LA BIODIVERSITE**

- Besoins en matériels informatiques et connexion internet / Assurer un environnement de travail adéquat des PFN-CHM (équipement matériel, bureautique, connexion, transport et déplacement, etc)
- Formations pour alimenter le site Web (préparation et édition de contenu)
- Petits projets ponctuels pour la collecte d'informations et l'alimentation du site
- Doter les groupes de travail en NTIC et les former à l'utilisation du site Web CHM
- Signer des mémorandum et accords avec les institutions partenaires et les former à l'utilisation du CHM avec des mesures contraignantes
- Ateliers d'informations à l'endroit d'acteurs clés (décideurs, journalistes, etc.)
- Formation des formateurs
- Nomination d'un assistant et élargissement du réseau de contributeurs
- Renforcer les outils du CHM nationaux en intégrant les fonctionnalités fournies par le CHM central

### **2- SENSIBILISATION**

- Aide financière à la conception des outils de sensibilisation et à leur diffusion
- Formation en communication
- Renforcer la synergie avec le Secrétariat CDB pour avoir connaissance des outils déjà existants ou des meilleures pratiques

### **3- MOBILISATION DES RESSOURCES**

- Produire des guides pour répondre aux appels d'offre et formation en techniques et stratégie de mobilisation de ressources
- Orienter les partenaires vers diverses sources de financement
- Mise à jour des opportunités disponibles (via newsletter par ex.)
- Mémorandums et accords
- Formation en Gestion de projets
- Mise en place d'un fonds national pour l'enrichissement du contenu du CHM national

### **4- INTEGRATION DU CHM DANS LES RESEAUX ET GROUPES DE TRAVAIL**

- Encourager chaque acteur travaillant dans le domaine de la biodiversité à contribuer au CHM (mieux « vendre » le CHM)
- Faciliter la participation des PF CHM aux évènements du calendrier international sur la Diversité Biologique
- Organisation d'un événement (séminaire) en matière de renforcement de capacités entre les PFNs de la CDB et du CHM (par exemple sous la forme d'ateliers sur les stratégies nationales qui invitent les PFNs CHM)
- Institutionnalisation du CHM par un acte juridique

#### **5- PROMOTION DU CHM**

- Faire le meilleur usage possible des institutions régionales et sous-régionales (dont la COMIFAC et l'UEMOA) pour améliorer la visibilité des CHM nationaux des pays membres
- Aider à rendre visible le CHM au niveau national et international (revues, stands, dépliant, etc.)